

## 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

LOCATIM® Plus ad us. vet., Immunoglobulines injectables pour veaux et agneaux

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

1 ml contient :

### Substances actives :

Titres en anticorps spécifiques et polyvalents contre :

Facteur d'attachement <i>E. coli</i> Cs31A	≥ 3.1 log <sub>10</sub>
Facteur d'attachement <i>E. coli</i> K99 (F5)	> 2560
Sérotype <i>E. coli</i> O101	> 1920
Sérotype <i>E. coli</i> O9	> 1920
Sérotype <i>E. coli</i> O8	> 1920
Sérotype <i>E. coli</i> O78	> 1920
Sérotype <i>E. coli</i> O15	> 1920
Sérotype <i>E. coli</i> O117	> 1920
Sérotype <i>E. coli</i> O115	> 1920
Sérotype <i>E. coli</i> O86	> 1920
Facteur d'attachement <i>E. coli</i> F41	> 1920
Facteur d'attachement <i>E. coli</i> Att25 (F17)	> 1920
Rotavirus bovin	> 1920
Coronavirus bovin	> 1920

### Excipient :

Phénol	< 4 mg/ml
--------	-----------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Préparation d'immunoglobulines injectables.

## 4. INFORMATIONS CLINIQUES

### 4.1 Espèces cibles

Veaux et agneaux.

### 4.2 Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

- Prévention et traitement des colibacillooses des veaux et des agneaux nouveau-nés, principalement des formes septicémiques

- Prévention générale des autres maladies infectieuses du veau nouveau-né (pneumococcies, salmonelloses, pasteurelloses, viroses)
- Traitement de l'hypo- ou de l'agammaglobulinémie
- Augmentation de la résistance aspécifique des animaux

#### 4.3 Contre-indications

Aucune.

#### 4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

#### 4.5 Précautions particulières d'emploi

##### Précautions particulières d'emploi chez l'animal

LOCATIM® PLUS est constitué d'immunoglobulines homologues pour le veau: il n'y a donc pas lieu de craindre des réactions d'intolérance, ni de risques de surdosage d'immunoglobulines chez cette espèce.

Il est de plus recommandé:

- de donner le colostrum de la mère très précocement après la naissance
- d'en répéter les ingestions pendant les premières heures de la vie
- de procéder à la désinfection régulière des locaux de séjour des veaux nouveau-nés

##### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

#### 4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)

Lorsque LOCATIM® PLUS est appliqué trop rapidement ou trop froid par voie intraveineuse, une réaction anaphylactique ne peut pas être exclue.

Si des effets indésirables surviennent, en particulier ceux qui ne sont pas mentionnés dans la notice, signalez-les à [www.vaccinovigilance.ch](http://www.vaccinovigilance.ch).

#### 4.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet

#### 4.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

#### 4.9 Posologie et voie d'administration

##### **Veaux**

L'injection peut se faire par les voies intramusculaire (la plus fréquente), intraveineuse, sous-cutanée ou répartie entre ces différentes voies.

La voie intraveineuse est la plus favorable à condition d'injecter LOCATIM® PLUS très lentement après l'avoir réchauffé à la température corporelle de l'animal. Elle assure une plus grande rapidité d'action et une utilisation optimale des immunoglobulines injectées.

##### **Prophylaxie**

Intervenir le plus tôt possible après la naissance du veau, dès les premières heures de la vie, pour prévenir les infections précoces. On peut répéter l'injection dans les jours suivants.

- Prévention des colibacilloses et traitement de l'hypo- ou de l'agammaglobulinémie  
La posologie de base est de 0,5 ml par kg de poids vif, soit en moyenne, de 20 ml de LOCATIM® PLUS pour un veau de 40 kg.  
Une posologie plus élevée de 0,75–1 ml par kg de poids vif est réservée à la prévention des septicémies colibacillaires particulièrement virulentes.
- Prévention des autres maladies infectieuses du nouveau-né et augmentation de la résistance aspécifique des animaux  
Injecter 10–20 ml par veau.

### **Thérapie**

- Traitement des colibacilloses septicémiques et des autres maladies infectieuses du jeune veau  
Administer 1–2 ml par kg de poids vif, en général en combinaison avec l'antibiothérapie. Ces doses élevées seront réparties entre les différentes voies d'administration parentérale ou administrées en plusieurs endroits par voie intramusculaire ou sous-cutanée, voire injectées en deux jours consécutifs.

### **Agneaux**

Injection intramusculaire

**Prophylaxie:** 1 ml par kg de poids vif

**Thérapie :** 1–2 ml par kg de poids vif.

#### 4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun connu.

#### 4.11 Temps d'attente

0 jour.

## **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique : Antisérum rotavirus bovin + antisérum coronavirus bovin + antisérum Escherichia

Code ATCvet: QI02AM05

Ces agents et facteurs infectieux représentent les causes les plus fréquentes et les risques majeurs de mortalité et de morbidité néonatale chez le veau et l'agneau nouveau-nés. Ces risques sont fréquemment aggravés en pratique par de l'hypogammaglobulinémie.  
Celle-ci peut être liée :

- à des déficiences quantitatives et/ou qualitatives du colostrum en immunoglobulines
- au management insuffisamment rigoureux de l'administration du colostrum sur les plans précocité et quantité distribuée dans les premières heures de la vie du nouveau-né
- à un défaut de résorption intestinale des immunoglobulines du colostrum chez certains veaux

LOCATIM® PLUS est destiné à l'immunisation passive contre les colibacilloses et les autres maladies infectieuses du veau et de l'agneau nouveau-nés.

Son action dans l'intestin est liée à la transsudation des anticorps (permanente, mais de quelques pourcents seulement de la teneur plasmatique par 24 heures) qui s'effectue entre le plasma et l'intestin. Cette action dans l'intestin est moins puissante contre les *E. coli* de la forme entérique/entérotoxémique et leurs facteurs d'adhérence, contre les Rota- et Coronavirus et contre les infections intestinales mixtes. Dans ce cas, l'apport massif d'anticorps par voie orale avec le LOCATIM® sera préféré.

Les immunoglobulines spécifiques anti-*E. coli* de LOCATIM® PLUS agissent déjà à de très faibles concentrations contre les germes du sérotype correspondant. Selon leur appartenance aux différentes classes, les anticorps IgG (IgG1, IgG2), IgM, IgA développent des activités anti-infectieuses neutralisantes, opsonisantes (augmentation de l'efficacité de la défense cellulaire) et anti-toxiques, d'une durée correspondant à leur demi-vie respective. La persistance des anticorps de la classe IgG, et en particulier des IgG2 (demi-vie 18 jours), assure une durée d'effet de

LOCATIM® PLUS supérieure à 10 jours. Celle des IgM, porteurs privilégiés d'anticorps *E. coli*, couvre la période du risque de septicémie des 6 premiers jours de la vie. Une seule injection est donc généralement suffisante.

#### 5.1 Propriétés pharmacodynamiques

Sans objet.

#### 5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Sans objet.

#### 5.3 Propriétés environnementales

Pas de données disponibles.

### 6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

#### 6.1 Liste des excipients

Phénol.

#### 6.2 Incompatibilités majeures

Aucune étude de compatibilité n'ayant été réalisée, ce médicament vétérinaire immunologique ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

#### 6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 30 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

#### 6.4 Précautions particulières de conservation

À conserver réfrigéré (entre 2°C et 8°C) et à l'abri de la lumière.

Protéger du gel.

#### 6.5 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon de 100 ml en verre type I.

Etui d'1 flacon de 100 ml en verre type I.

#### 6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

### 7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Biokema SA  
Ch. de la Chatanerie 2  
1023 Crissier  
021 633 3 31  
021 633 31 78  
hotline@biokema.ch

### 8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Swissmedic 1637 001 Flacon de 100 ml

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

**9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION/RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 15.11.1974

Date du dernier renouvellement : 03.10.2022

**10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

20.10.2023

**INTERDICTION DE VENTE, DÉLIVRANCE ET/OU D'UTILISATION**

Sans objet.